

Agenda 2030

<https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030-5>

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Présentation : origines et principes

1. Origine

1. L'agenda du développement
2. Les Sommets de la Terre
3. La convergence

2. Principes structurants

1. L'Agenda 2030 définit le Programme de développement durable
2. L'Agenda 2030 est transversal
3. L'Agenda 2030 est universel

L'Agenda 2030 est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays sont « en voie de développement durable ». Avec ses 17 Objectifs de développement durable et 169 cibles (ou sous-objectifs), il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Origine

L'Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre.

L'agenda du développement

Le concept de « développement », apparu après la seconde guerre mondiale et dans le contexte de la décolonisation, visait au « rattrapage » du « Sud » vis-à-vis du « Nord ». En 2000, les Nations unies avaient adopté huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à destination des « pays du Sud », recouvrant les principaux enjeux humanitaires pour l'horizon 2015.

Pendant quinze ans, ces OMD ont structuré la solidarité mondiale et la mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'aide au développement. Ils ont permis d'enregistrer des améliorations notables, bien qu'inégales et insuffisantes, notamment dans les domaines de la scolarisation universelle, de la diminution de la mortalité infantile et maternelle et dans la lutte contre les grandes pandémies.

Pour aller plus loin ... Les 8 Objectifs du Millénaire (OMD) portaient sur l'extrême pauvreté et la faim, l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la mortalité infantile et la santé maternelle, la lutte contre les épidémies dont le SIDA, la préservation de l'environnement et la mise en place de partenariats pour le développement.

Les Sommets de la Terre

Parallèlement, les Sommets de la Terre, organisés tous les 10 ans à partir de la **conférence de Stockholm en 1972**, avaient progressivement posé au niveau mondial les principes de la préservation de l'environnement, puis de la recherche d'un développement durable incluant également la dimension sociale.

La définition « Brundtland » posait ainsi en 1987 les principes de la satisfaction des besoins, notamment des plus démunis, et des limites de la planète.

Sur cette base, **le Sommet de Rio en 1992** avait notamment conduit à l'adoption de la convention sur la diversité biologique, de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, et de celle sur la lutte contre la désertification.

La convergence

C'est à la **conférence de Rio de 2012, dite « Rio+20 »**, que les États ont convenu que seraient élaborés des "Objectifs de développement durable" (ODD) pour tous les pays.

Trois années de négociation ont suivi, qui ont d'abord permis d'acter que ces ODD fusionneraient avec les OMD « post-2015 » puis, au terme d'un processus participatif inédit par son ampleur au niveau multilatéral (c'est-à-dire incluant l'ensemble des parties prenantes" ou "groupes majeurs", dont les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, etc.) d'aboutir à l'adoption le 25 septembre 2015 de 17 objectifs de développement durable couvrant pratiquement l'ensemble des questions de société et du devenir de l'humanité.

L'Agenda 2030 consacre ainsi la convergence du « développement » et du « développement durable ».

Tout au long de ce processus, la France a été très active et a veillé à la bonne intégration des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, de couverture sociale universelle, de la bonne gouvernance et des enjeux environnementaux et climatiques.

Enfin, il faut noter que l'adoption des ODD est liée à celle du plan d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement (juillet 2015) et de l'Accord de Paris pour le Climat (décembre 2015).

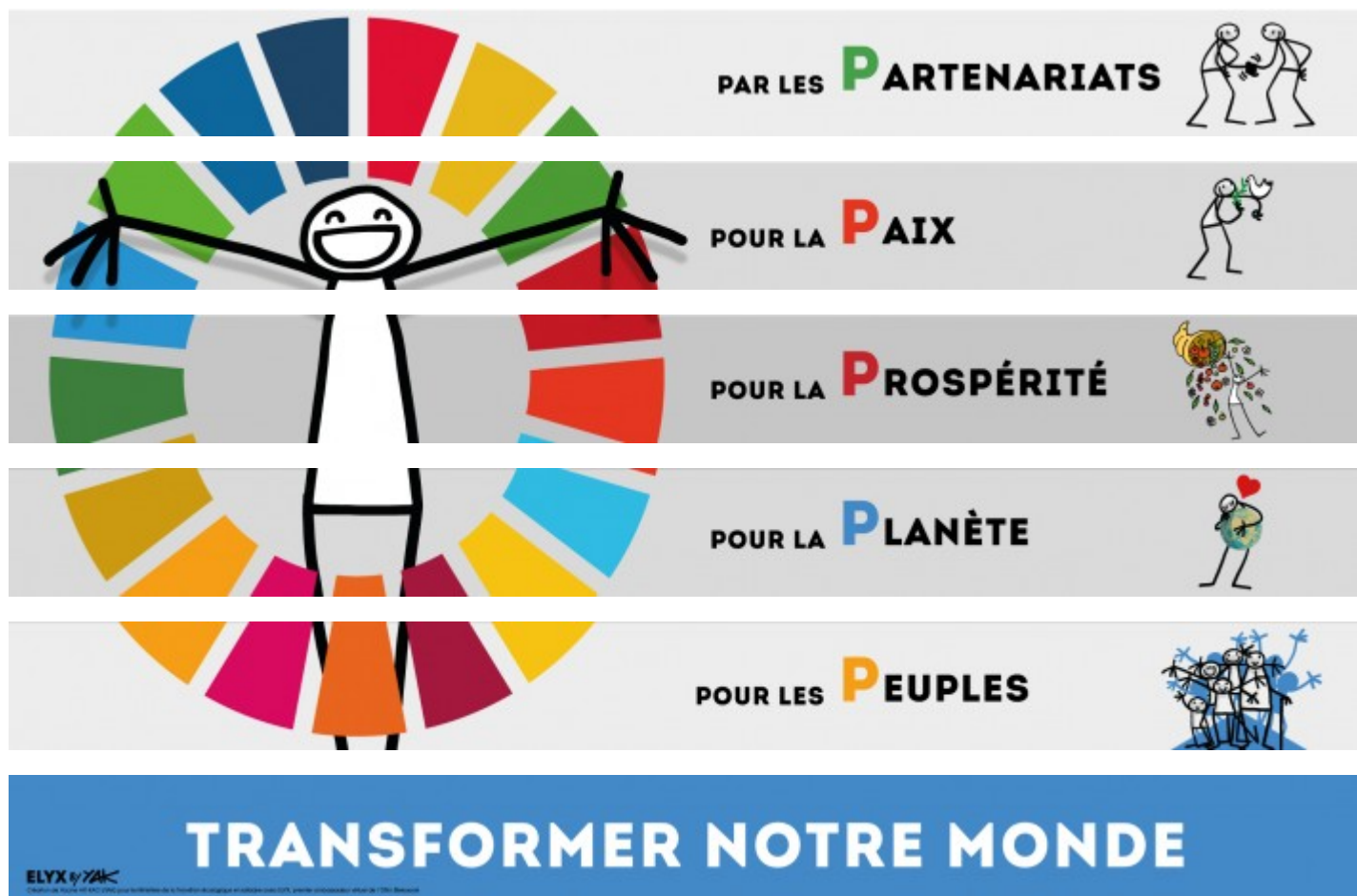
Pour aller plus loin... Le champ et l'ambition des ODD sont donc considérablement renforcés par rapport aux OMD tout en offrant une caractérisation plus précise du chemin à suivre que ne le faisait la définition du développement durable reposant sur la « rencontre des dimensions économique, sociale et environnemental ».

Principes structurants

L'Agenda 2030 définit le Programme de développement durable

L'Agenda 2030 s'organise autour des « 5P » car il est au service de la **planète**, des **populations**, de la **prospérité**, de la **paix** et des **partenariats**.

Les **17 objectifs, décomposés en 169 cibles** plus précises, en forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes.



Sur le plan social, il est notable qu'ils comportent un objectif dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes ([ODD5](#)) et un objectif sur le droit au travail décent ([ODD8](#)) ainsi que l'éradication de la pauvreté ([ODD1](#)) et la réduction des inégalités et entre et à l'intérieur des pays ([ODD10](#)).

S'agissant des enjeux environnementaux et climatiques, on trouve des ODD dédiés spécifiquement à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie durable, aux villes durables, aux modes de consommation et de production durables, au climat, aux océans et aux écosystèmes terrestres.

L'Agenda 2030 est transversal

L'ambition globale de l'Agenda 2030 se traduit aussi par sa **transversalité** et par la reconnaissance des liens entre les différentes dimensions du développement. Chaque ODD fait ainsi référence aux autres objectifs à travers l'intitulé de ses cibles. Par exemple, on retrouve les enjeux environnementaux dans des cibles relatives à la lutte contre la pauvreté, l'agriculture, la santé,

l'éducation ou la croissance. À l'inverse, les ODD environnementaux mettent l'accent sur les questions d'accessibilité notamment aux personnes les plus vulnérables.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 doit donc prendre en compte ces connexions ou « **interrelations** » entre les différents objectifs (qu'elles soient positives ou négatives). Par exemple, en agissant sur l'[ODD11](#) (ville), on peut également agir en faveur de l'[ODD5](#) (égalité femme-homme). Une approche genrée de l'aménagement de la ville, peut améliorer la sécurité des femmes dans les espaces publics ou les transports.

Pour aller plus loin ... [Les « rosaces des ODD »](#) , une animation pour comprendre les interrelations entre les ODD

Elles illustrent les interrelations entre les ODD ciblés pour le Forum politique de haut niveau 2018 à savoir les [ODD6](#) (gestion de l'eau) - [ODD7](#) (énergie) - [ODD11](#) (ville durable) - [ODD12](#) (consommation et production) - [ODD15](#) (vie terrestre) qui sont des objectifs à dominante environnementale ainsi que l'[ODD17](#) (partenariat), et les autres.

- [télécharger les rosaces en version print \(PDF - 942Ko\)](#)

L'Agenda 2030 est universel

Tous les **193 États membres de l'ONU ont négocié ces 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles**, tous se sont accordés pour les adopter et tous se sont engagés à tout mettre en œuvre pour les atteindre. À ce titre, l'Agenda 2030 est donc universel.

Aucun pays n'atteint par ailleurs l'ensemble des cibles, même si les chemins à parcourir diffèrent selon les uns les autres. À ce titre, tous les pays sont donc en voie de développement durable.

Par ailleurs, le succès de l'Agenda 2030 n'est pas que l'affaire ou la responsabilité des gouvernements : de même que les acteurs dits « de la société civile » ont participé aux négociations des ODD dans un processus participatif inédit au plan multilatéral, de même ils aussi leur rôle à jouer : ainsi bien sûr du secteur privé et financier mais aussi des syndicats, des ONG, des autorités ou gouvernements locaux, etc.

Enfin, tous les pays, du Nord comme du Sud, devront veiller à intégrer les ODD dans leurs politiques et stratégies nationales et seront invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant les Nations unies, lors du [Forum politique de haut niveau](#) (FPHN).



